

LIMOGES MÉTROPOLÉ
ARRÊTÉ

Le Président de Limoges Métropole

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 521-1 et L. 521-10 ;
 Vu la délibération n°13 du 17 juin 2024 portant délégation d'attributions du conseil communautaire au Président ;

CONSIDÉRANT que le Président peut donner sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature aux directeurs généraux adjoints des services et aux responsables de service et que cette délégation peut être étendue aux collectivités membres par l'organe délibérant du territoire ;

CONSIDÉRANT que M. Jean-Luc MAZEAU assure les fonctions de Directeur général adjoint des services, Responsable de Pôle "Prévention et environnement" et Directeur des ressources techniques par intérim à Limoges Métropole ;

CONSIDÉRANT que Mme Marie CROUZOUILON assure les fonctions de Directeur du cycle de l'eau et de Directeur des déchets solides au sein du Pôle "Prévention et environnement" ;

CONSIDÉRANT que M. Cyril BRUNIE assure les fonctions de Directeur de la transition énergétique et du climat au sein du Pôle "Prévention et environnement" ;

CONSIDÉRANT que M. David DRIEUX assure les fonctions de Directeur des bâtiments communautaires au sein du Pôle "Prévention et environnement" ;

CONSIDÉRANT que Mme Audrey HUSSON assure les fonctions de Directrice de la prévention et de la gestion des déchets au sein du Pôle "Prévention et environnement" ;

CONSIDÉRANT que Mme Lydie MANUS assure les fonctions de Directrice de l'entretien du sol du Pôle "Prévention et environnement" ;

ARRÊTE

ARTICLE 1er - Délégation est donnée sous la surveillance et la responsabilité du Président, conformément aux dispositions de l'article L. 521-10 du Code général des collectivités territoriales, à M. Jean-Luc MAZEAU, Directeur général adjoint des services, Responsable du Pôle "Prévention et environnement" et Directeur des ressources techniques par intérim pour la signature des documents suivants :

- Rapports d'analyse des offres des marchés publics du pôle "Prévention et environnement" ;
- Tout document relatif à l'analyse et la sélection des candidatures des marchés du pôle "Prévention et environnement" ;
- Tout acte de commande y compris sous le logo RNDOR, toutes conditions générales d'achat et tout ordre de service de tous les services publics quelle que soit la procédure mise en œuvre (contrats entre 0,0001 € HT et 40 000 € HT du pôle "Prévention et environnement") ;
- Ordres de mission (et tous les documents y rapportant) concernant les agents du pôle "Prévention et environnement", livrés aux déplacements au sein de la Région Nouvelle-Aquitaine.

ARRÊTÉ

Arrêté portant délégation de signature à M. Jean-Luc MAZEAU, Directeur général adjoint des services, par intérim à Mme Marie CROUZOUILON, M. Cyril BRUNIE, M. David DRIEUX, Mme Audrey HUSSON, Mme Lydie MANUS

1 DOCUMENT - Publié le 12 Septembre 2024



ARR_SIGN_25527_MAZEAU.pdf
(.pdf, 159,7 Ko)



TÉLÉCHARGER